



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Accueil des gens du voyage : adoption de la tarification 2010 applicable aux équipements communautaires

Chaque année le Conseil de l'agglomération dijonnaise délibère sur les tarifications à appliquer sur les aires d'accueil des gens du voyage :

pour l'année 2010, les principes de tarification des aires d'accueil sont les suivants :

- reconduction des tarifs de redevance de stationnement et d'électricité, tels qu'adoptés par délibération du 21 décembre 2008 et appliqués précédemment.
- facturation de l'eau au prix coûtant.

Tarification 2010 pour la Cité des Peupliers sur le territoire de la Commune de Dijon :

- *Caution* : 75 € par famille,
- *Redevance de stationnement* : 2 €/nuitée
- *Électricité* : 0,17 € par KWH consommé
- *Eau* : 3,42 € par m³ consommé.

Tarification 2010 pour l'aire des « Quatre Poiriers » sur le territoire de la Commune de Chevigny :

- *Caution* : 75 € par famille,
- *Redevance de stationnement* : 2 €/nuitée
- *Électricité* : 0,17 € par KWH consommé
- *Eau* : 2,58 € par m³ consommé.

Tarification spécifique en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et bénéficiaire des minima sociaux : un forfait de 6 € par semaine sera facturé au titre de la redevance de stationnement auquel s'ajoutent les frais concernant les fluides consommés.

Modalités d'application :

Les tarifs de stationnement s'entendent **par place**, à savoir que dans le cas où une famille accepterait le stationnement, sur la place adjacente à la sienne, d'une autre famille, celle-ci devrait s'acquitter du droit de place aux conditions énoncées ci-dessus et satisfaire aux obligations administratives d'entrée sur l'aire. Pour le paiement des fluides, c'est le titulaire de l'emplacement qui en est responsable.

Tarification des « Grands passages » :

En ce qui concerne la tarification 2010 des stationnements de « Grands Passages », les dispositions suivantes sont proposées :

- application d'une *caution* à montant progressif selon le nombre de caravanes du groupe accueilli :
 - pour 20 caravanes et moins : 250 €,
 - de 21 à 50 caravanes : 500 €,
 - plus de 50 caravanes : 1000€ ;
- Il sera demandé au groupe une *redevance de stationnement* hebdomadaire forfaitaire calculée en fonction du nombre de caravanes comme indiqué dans le tableau ci-dessous :
 - jusqu'à 20 caravanes : 100 €
 - de 21 à 50 caravanes : 150 €
 - plus de 50 caravanes : 225€

- *facturation de l'eau au prix coûtant* sur la base de la consommation réelle mesuré au compteur installé à l'entrée de l'aire rue Django Reinhardt. La facture globale sera réglée par le responsable du groupe.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la tarification 2010 concernant les équipements d'accueil des gens du voyage du Grand Dijon, selon les dispositions ci-avant énoncées,
- **de dire** que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2010,
- **de dire** que les recettes correspondantes seront perçues auprès des usagers des équipements d'accueil, pour le compte de la Communauté d'agglomération, par le gestionnaire désigné par elle,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président



Convocation envoyée le 10 décembre 2009

Publié le 18 DEC. 2009

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 DEC. 2009

